



Basile Atangana Kouna a demandé l'arrêt des poursuites contre lui par une note de son avocat adressée au procureur général près du Tribunal criminel spécial de Yaoundé.

Le mis en cause invite le procureur à se référer au décret 2013/288 du 4 septembre 2013 qui stipule que " le procureur peut, sur autorisation du ministre de la Justice, arrêter les poursuites lorsque la restitution du corps du délit émane du mis en cause ou de son représentant".

Basile Atangana Kouna aurait donc restitué, le 9 avril dernier la somme d'un milliard cent trente-six millions quatre cent un mille huit cent soixante-dix (1 136 401 870) francs CFA à l'État du Cameroun. Lequel montant constitue, apprend-on, « le corps du délit » dans la procédure pendante.

Basile Atangana Kouna avait été arrêté au Nigeria le 22 mars. L'ancien ministre de l'eau et de l'énergie limogé du gouvernement le 2 mars était l'homme le plus recherché du Cameroun. Il avait réussi à sortir du territoire malgré une interdiction dont il faisait l'objet.

Écroué directement après son arrestation à la prison Kondengui, l'ex membre du gouvernement est accusé entre autres des malversations lors de son passage à la Camwater.